



Rapport d'activité 2019

Sommaire

À propos du STRASS	3
L'équipe du STRASS	6
Services et outils au profit des travailleur se s du sexe	9
Service juridique	10
Programmes anti-violences	11
Protection sociale	13
Plaidoyer	18
Recours devant le Conseil Constitutionnel	19
Interassociatif	20
Rendez-vous de plaidoyer	20
PPL Avia	22
Groupe de travail « traite des êtres humains »	23
Mobilisations	24
Communications	35
Interventions dans les médias	36
Nos propres médias	37
Communiqués de presse du STRASS	38
Fédérations régionales	40
International	41
Hommage à Maïa	43

À propos du STRASS

Le Syndicat du Travail Sexuel existe depuis mars 2009. Il est organisé par et pour les travailleur·se·s du sexe, et a vocation à intégrer et représenter tou·te·s les travailleur·se·s du sexe, quel que soit le secteur exercé, l'identité de genre, la nationalité, etc.

Le STRASS a pour but la défense des intérêts des travailleur·se·s du sexe, quels qu'ils soient.

Les membres du STRASS doivent être travailleur·se·s du sexe, en exercice, ou en « retraite ». Les managers, employeurs, et autres personnes en position de pouvoir et bénéficiant du travail et des revenus des travailleur·se·s du sexe ne peuvent pas être membres du STRASS.

Le STRASS défend une analyse et une politique féministe, en faveur des minorités et s'inscrivant dans la tradition de la lutte des classes, luttes syndicales et ouvrières en faveur des droits et des intérêts des travailleur·se·s, luttes intersectionnelles, des migrations, antiracistes, anticarcérales et policières, sexuelles et de genre, etc.

Le STRASS n'a pas uniquement pour objet de lutter contre la criminalisation du travail sexuel

(proxénétisme, délits de racolage ou d'achat d'acte sexuel, arrêtés anti-prostitution), mais également contre son exploitation, le travail forcé, la traite des êtres humains et toute forme de violence subie par les travailleur·se·s du sexe. Nous promovons l'autodétermination, l'autogestion, et l'auto-organisation, et défendons le principe de travail sans exploiteur et de l'organisation en coopérative.

Le STRASS ne demande jamais aux travailleur·se·s du sexe de se justifier sur leur travail sexuel. Nos membres ont le droit de ressentir et d'exprimer les émotions positives ou négatives qu'elles et ils souhaitent concernant leur propre travail. Tout·e travailleur·se du sexe est légitime, et donc toute forme d'exercice du travail sexuel est légitime, que les expériences soient bonnes ou mauvaises.

À propos du STRASS

Le STRASS ne revendique pas de régime ni de statut spécifique au travail sexuel, mais simplement l'accès au droit commun, ce qui inclut le droit du travail et l'absence de discriminations ou de réglementations coercitives, le droit à la santé (sexuelle, gynéco, psy, etc) et l'ensemble des droits humains.

Nous ne sommes donc ni abolitionnistes, ni réglementaristes.

Nous croyons dans l'internationalisme des luttes des travailleur·se·s du sexe et c'est pourquoi nous sommes membres des réseaux européen ICRSE et mondial NSWP. C'est également la raison pour laquelle nous essayons autant que possible de diffuser nos informations et matériels dans les différentes langues parlées par les travailleur·se·s du sexe. Le STRASS réclame la régularisation de tou·te·s les sans papiers et l'ouverture des frontières. Nous rejetons l'amalgame entre la migration pour le travail sexuel et la traite des êtres humains, bien que les deux phénomènes puissent être liés.

Pour notre fonctionnement, nous demandons à nos membres de lire nos charte (<http://strass-syndicat.org/wp-content/uploads/2014/02/charte1.pdf>), règlement intérieur (<http://www.strass-syndicat.org/doc/RI.pdf>), et statuts (<http://strass-syndicat.org/le-strass/nos-textes/statuts/>) avant d'adhérer. Le Syndicat du Travail Sexuel est composé d'un Conseil d'Administration, ainsi que de fédérations régionales et de membres qui sont exclusivement travailleur·se·s du sexe en activité ou en retraite.



L'équipe du **STRASS**



Les membres du conseil d'administration du STRASS

Juin 2018 - Juin 2019

Mylène Juste : secrétaire générale, **Christine Pompadour** : trésorière, **Marianne Chargois**, **Anaïs de Lenclos**, **Axelle de Sade**, **Mimi**, **Juan Florian Silva**, **Pesha Shatte**.

Toutes les membres du CA sont des travailleuses du sexe dont deux sont de nationalité étrangère, une personne trans et une personne vivant ouvertement avec le VIH.

Juin 2019 - Juin 2020

Amar Protesta : secrétaire générale, **Eva Vocz** : trésorière, **Anaïs de Lenclos** : porte-parole nationale, **Dorys**, **Pesha Shatte**, **Mimi**, **Cybèle Lespérance**, **Mylène Juste**.

Toutes les membres du CA sont des travailleuses du sexe, dont deux sont de nationalité étrangère, et une personne trans.



Les salarié·e·s du STRASS

Mathilde de Andrade : chargée de mission - service juridique
embauchée en novembre 2019

Thierry Schaffauser : coordinateur national embauché en août 2019

Les adhérent·e·s du STRASS

**Au 31 décembre 2019, le STRASS
comptait 568 travailleur·se·s du
sexé adhérent·e·s sur toute la
France.**



Services et outils au profit des travailleurs·se·s du sexe



Service juridique

Transition bénévole puis embauche d'une salariée.

Le service juridique a continué de fonctionner avec entre 2 à 10 demandes de soutien par semaine, par téléphone, via l'adresse email service-juridique@strass-syndicat.org ou lors des rendez-vous personnalisés pendant les permanences hebdomadaires à Paris. 76 suivis personnalisés ont été effectués au cours de l'année 2019, dont le détail est disponible via le graphique ci-dessous.



Une contestation d'arrêté municipal de la commune de Chassieux dans le Rhône a également été menée.

Le départ de notre ancienne salariée avait été annoncé en 2018 et a été officialisée en janvier. Cela n'a pas empêché la participation à la Question Prioritaire de Constitutionnalité, puis à la requête devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Depuis novembre 2019, le service juridique est maintenu par une nouvelle salariée. Malheureusement, l'annonce de son décès en mai 2020 a terriblement affecté l'ensemble des membres et remis en suspens son bon fonctionnement.

Nous espérons que l'obtention de nouvelles subventions devraient faciliter l'embauche d'une nouvelle responsable.

Programmes anti-violences

Jasmine

Le STRASS soutient les travailleur·se·s du sexe victimes de violence en offrant un accompagnement via son service juridique pour les personnes souhaitant porter plainte, et relaie vers les associations de santé communautaire toute demande de soins. Mais nous allons plus loin, en collaborant avec le Projet Jasmine, site et application en ligne de référencement, signalement, et alerte contre les agressions.

<https://projet-jasmine.org/>

Tout au long de l'année, des militant·e·s du STRASS ont participé aux réunions du Projet Jasmine et ont aidé à l'enregistrement de plusieurs milliers de signalement, et continuent de promouvoir ce nouvel outil contre les violences au sein des diverses communautés de travailleur·se·s du sexe.



S.W.A.G.

Une des membres de notre Conseil d'Administration, Peshya Shatte, a par ailleurs mis en place une structure d'autodéfense féministe par et pour les travailleuses du sexe, à la suite du financement par le syndicat de sa propre formation. Elle est ainsi devenue formatrice et a développé avec la communauté des outils spécifiques pour une autodéfense en contexte de travail du sexe. L'idée est que de plus en plus de travailleuses du sexe deviennent elles-mêmes formatrices pour partager ces savoirs au sein de leurs propres communautés.

En 2019, l'organisation est devenue indépendante du STRASS pour se nommer SWAG à savoir Sex Worker Autodefensia Group.

En 2019, l'organisation est devenue indépendante du STRASS pour se nommer SWAG, à savoir Sex Worker Autodefensia Group. Le STRASS continue à présent de relayer toute collègue intéressée par l'autodéfense vers SWAG.

<https://www.facebook.com/jointheswag/>



Protection sociale

La reconnaissance du travail sexuel comme travail, défendue depuis toujours par le STRASS, répond en particulier au besoin d'ouverture de droits et de protections sociales liées au travail.

Les lois sur le proxénétisme interdisant toute forme de salariat, un des statuts les plus protecteurs, les travailleur·se·s du sexe ont le devoir de se déclarer en tant que travailleur·se·s indépendant·e·s, en général sous le régime de l'auto-entreprise, bien que d'autres possibilités existent pour certaines catégories de travailleur·se·s du sexe (statut d'artistes, intermittent·e·s du spectacle, artisans).

Se déclarer

Le STRASS est une des rares organisations en France à aider et conseiller les travailleur·se·s du sexe pour **se déclarer**, puisque les pouvoirs publics subventionnent principalement des associations qui préfèrent « aider » à la « sortie de la prostitution » plutôt que d'apporter des réponses concrètes pour les personnes qui exercent un travail sexuel, notamment en matière d'ouverture de droits. D'autres associations conseillent de ne rien déclarer pour pouvoir toucher des aides sociales. Or, cette stratégie présente des inconvénients en matière de régularisation du droit au séjour pour les personnes devant prouver des revenus, pour convaincre une banque de soutenir un projet financier ou tout simplement pour « cacher ses économies ». Se

déclarer n'empêche pas non plus de toucher certaines aides sociales qui dépendent plutôt du montant des revenus mensuels. Par exemple, **le RSA et les aides au logement (APL) peuvent continuer à être perçus en complément d'un petit revenu déclaré.**

Un des principaux avantages de se déclarer est en effet d'échapper aux risques de poursuite pour « travail dissimulé ». Depuis la dépénalisation du racolage public en 2016, cette infraction est de plus en plus utilisée par la police comme moyen de répression,

en particulier envers les travailleuses du sexe roumaines et bulgares dont le statut de résident européen et le séjour régulier de plus de trois mois ne sont garantis que si elles exercent une profession déclarée en France. **Se déclarer peut donc aider, dans certaines circonstances, à maintenir son droit au séjour en France** en prouvant sa capacité à produire des revenus et contribuer au système. Il faut cependant avoir déjà un titre de séjour avec permis de travailler pour se déclarer.

Le statut d'autoentrepreneur permet d'accéder à l'assurance maladie (couvrant seulement une base de soins), aux congés parentaux, et de gagner des points pour sa retraite selon les montants déclarés.

Certaines allocations familiales peuvent être maintenues avec ce statut. En revanche, plusieurs droits et protections sont peu ou mal couverts, comme l'assurance-chômage qui demeure inaccessible pour les travailleuses du sexe.

Les options légales de protection sociale ouvertes aux travailleur·se·s du sexe sont donc limitées, et le STRASS a tenté d'améliorer cette situation en étudiant et travaillant plusieurs nouvelles pistes.

Mutuelle santé

Le principe d'une mutuelle santé est de couvrir tous les frais de médicaments et soins de santé non couverts par la sécurité sociale (reste à charge). Si les travailleurs salariés bénéficient d'une mutuelle dont la moitié des cotisations revient par obligation légale à la charge de l'employeur, les travailleurs indépendants doivent en revanche tout payer par eux-mêmes. Les travailleur·se·s du sexe étant exclu·e·s du salariat pour des raisons légales (proxénétisme), il faut donc se couvrir soi-même, avec de grandes difficultés lorsqu'on est en plus refusé·e·s par les assurances et mutuelles.

Pour remédier à ce problème, le STRASS a finalement identifié après de longues recherches un partenaire prêt à nous couvrir.

Nous avons obtenu de la part de la MPI (mutuelle de prévoyance interprofessionnelle) la mise en place d'un partenariat afin d'ouvrir l'adhésion à une mutuelle santé pour les travailleur·se·s du sexe.

Pendant longtemps, les travailleur·se·s du sexe étaient exclu·e·s de ce type de dispositifs pour des raisons discriminatoires et obligé·e·s de mentir sur leur profession pour y souscrire, se voyant ensuite refuser des remboursements de médicaments et de soins sur ce motif. Avec cet accord, il est à présent possible de parler ouvertement de son travail, sans avoir à donner d'explications ni de détails, **sans discrimination** et

Services et outils au profit des travailleurs·se·s du sexe

avec garantie du maintien de l'**anonymat**, la mention du travail sexuel n'apparaissant sur aucun document. Le remboursement des frais médicaux n'est pas remis en cause, y compris lorsqu'on a déclaré officiellement une autre activité que le travail sexuel à cause d'une peur de la stigmatisation. L'accord signé avec la MPI leur permet de comprendre la situation et d'offrir aux travailleurs·se·s du sexe **conseils et information dans la bienveillance et sans jugement**. Enfin, l'accord avec la MPI permet de bénéficier d'un **prix très avantageux** tout en maintenant une large protection, puisque le principe de mutualisation fait que les frais de santé sont partagés collectivement entre tous les adhérents à la mutuelle tandis qu'une assurance privée individuelle coûtera beaucoup plus cher.

L'adhésion à la mutuelle MPI n'oblige pas à être déclaré·e à l'URSSAF ni au fisc. Il faut uniquement une attestation de carte vitale avec numéro de sécurité sociale, une pièce d'identité, un RIB pour les prélèvements mensuels de cotisation (et percevoir les prestations) et remplir un bulletin d'adhésion en expliquant qu'on est soit membre du STRASS, soit venant de la part du STRASS si on n'est pas membre du syndicat.

Pour bénéficier de la mutuelle

contactez la MPI, 9 rue Bachaumont Paris 75002 PARIS.

Accueil public : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Téléphone : 01 42 36 51 16

Mail : mpi@mutuelle-mpi.fr

<https://www.mutuelle-mpi.fr/>

Prévoyance

Un peu sur le même principe que la mutuelle, une nouvelle offre de protection sociale à travers la mise en place d'une prévoyance collective sera offerte en 2020 à tou·te·s les travailleur·se·s du sexe.

Cette fois, il s'agira de pouvoir bénéficier d'un revenu garanti en cas d'arrêt de travail lié à un accident ou une maladie, qui inclut tout type de travail sexuel sans discrimination.

En mutualisant nos efforts, nous obtenons des tarifs très bas et une relation de confiance avec la MPI qui reste notre organisme prestataire partenaire.

Le dispositif reposera sur le principe de la solidarité entre tou·te·s les contractant·e·s. Cela signifie que les cotisations, ainsi que l'allocation versée, seront mutualisées. Comme pour la mutuelle santé, plus nous serons nombreu·se·s, plus nous pourrons négocier des offres avantageuses et solliciter ensuite de nouveaux contrats dans l'avenir, comme par exemple, peut être un jour, un projet de complémentaire retraite.



Plaidoyer



Recours devant le Conseil Constitutionnel

Question prioritaire de constitutionnalité (QPC) en regard de la loi de 2016 de lutte contre le système prostitutionnel : Le STRASS y a participé avec 21 autres associations. L'audience a eu lieu mardi 22 janvier 2019. La décision a été rendue le 1er février 2019 par le Conseil Constitutionnel de ne pas abroger la mesure de pénalisation des clients.

22 associations et 30 travailleur·se·s du sexe étaient engagées dans la procédure :

Médecins du Monde, Acceptess-T, AIDES, Bus des Femmes, Cabiria, Fédération Parapluie Rouge, Grisélidis, Paloma, Strass, Act Up Paris, Act Up Sud-Ouest, Arap Rubis, Arcat, Autres Regards, Avec nos Aînées, ELCS (les Elus Locaux Contre le Sida), Inter-LGBT, le Planning Familial, Les Roses d'Acier, Sidaction, Trans Interaction, SOS Homophobie.

Un nouveau recours est alors préparé devant le Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) avec environ 250 travailleur·se·s du sexe requérant·e·s, en majorité migrantes. Le recours CEDH est déposé en décembre 2019 après plusieurs mois de collecte des signatures des requérantEs par des membres d'associations, des membres de notre syndicat et des militantEs indépendantEs..

Interassociatif

- Réunions avec Aides et les collègues en région sur la thématique de leurs difficultés depuis la loi et du harcèlement des forces de l'ordre, avec rencontre et discussion entre les travailleur·se·s du sexe (TDS), les travailleur·se·s sociaux Aides, la déléguée régionale à l'égalité, un représentant de la gendarmerie et de la BAC.
- Travail inter-associatif contre la pénalisation, interpellation du nouveau gouvernement et plaidoyer post loi. 2^e volet de l'enquête sur les conséquences de la loi du 13 avril 2016. Une trentaine de parlementaires a été rencontrée.
- Participation au sein de l'Inter-LGBT à Paris.
- Participation au sein de la Fédération Parapluie Rouge au niveau national.
- Implication dans les mobilisations féministes #NousToutes et #NousAussi.

Rendez-vous de plaidoyer

- 16 janvier : rendez-vous avec les députés LREM Ludovic Mendès et Christophe Blanchet sur la situation d'ensemble des travailleur·se·s du sexe en France.
- 25 février : échanges avec le député LREM Raphaël Gérard concernant le droit au séjour pour soins des femmes trans séropositives travailleuses du sexe.

Plaidoyer

- Mars : consultation de PICUM, réseau européen de défense des sans-papiers, concernant la rédaction d'un document de plaidoyer sur la criminalisation des travailleuses du sexe migrantEs.
- 4 avril : rendez-vous avec Thomas Brisson, directeur de cabinet de Marlène Schiappa, secrétariat aux droits des femmes.
- 13 avril : diffusion de la mise à jour de l'enquête d'impact de la loi de 2016.
- 2 juillet : audition avec les inspecteurs de l'IGAS, IGA et IGAJ en charge d'évaluer la loi de 2016.
- 12 septembre : rendez-vous avec Michèle Rubirola, candidate de la gauche aux municipales à Marseille.
- 15 septembre : envoi d'une réponse écrite aux questions des inspecteurs de l'évaluation de la loi après l'audition du mois de juillet.
- 17 septembre : participation à la réunion d'information ONU Femmes Beijing + 25, malgré la demande explicite de certaines féministes abolitionnistes d'exclure les travailleuses du sexe.
- 18 octobre : participation à la session de travail sur l'exposition VIH au MUCEM de Marseille.
- 23 octobre : réunion avec l'équipe de campagne municipale à Paris d'EELV.
- 14 novembre : participation à un colloque sur le numérique au Sénat, avec prise de parole pour rappeler nos craintes concernant la PPL Avia.
- 20 novembre : participation à un colloque abolitionniste « Lutte contre toutes les formes de prostitution » à l'Assemblée Nationale.
- 10 décembre : rendez-vous téléphonique avec le député LREM Raphaël Gérard concernant les attentes d'évaluation de la loi de 2016.

PPL Avia

Dès septembre, un travail spécifique de plaidoyer a été mené contre la proposition de loi de la députée Laetitia Avia visant à censurer des propos haineux ainsi que des « contenus illicites » en ligne.

La pornographie et le « proxénétisme » ont fait l'objet de deux amendements signifiant la censure des contenus en ligne générés par les travailleuses du sexe ou permettant l'exercice de leur travail.

STOP

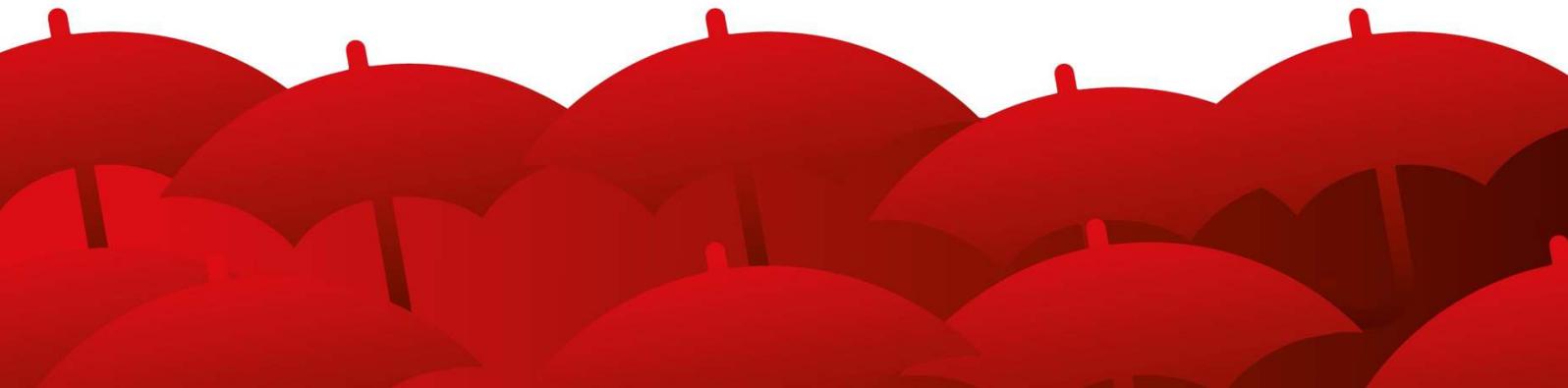
**À LA PROPOSITION
DE LOI**

AVIA!

**17 décembre
Journée
internationale
pour
l'élimination
des violences
faites aux
travailleuses
du sexe**

Groupe de travail « traite des êtres humains »

Depuis septembre 2019, le STRASS participe au groupe de travail de la Commission Nationale Consultative sur les Droits de l'Homme (CNCDH) sur la traite des êtres humains.



Mobilisations



Mobilisations

- Février : diffusion de la cagnotte des Roses d'Acier faisant suite à l'assassinat d'une collègue chinoise.
- 8 mars : marche de nuit féministe à Paris.
- 8 mars : La Colonie (Paris), projection et discussion autour de « Féminisme et TDS ».
- 20 mars : débat avec des abolitionnistes à la fac de Paris 7.
- 31 mars : rassemblement à Paris contre la transphobie après l'agression de Julia.
- 5 avril : colloque Genre et Santé à Lyon.
- 6 avril : intervention au MUCEM à Marseille pour le Sidaction.
- 13 avril : la manifestation annuelle à Paris contre la loi de 2016 à l'occasion de son « anniversaire » a finalement été annulée en raison du SNAP Festival. Il a été décidé que l'impact médiatique autour de festival était aussi l'occasion de rappeler notre opposition à la loi, et donc aussi efficace qu'une manifestation. Un visuel (à gauche) a néanmoins été diffusé pour spécifiquement rappeler notre opposition à la loi.



Festival SNAP

Le Festival SNAP! (Sex workers Narratives Arts and Politics), entièrement dédié aux représentations, discours et enjeux liés au travail du sexe, s'est déroulé sur plusieurs villes de France et en Belgique, en partenariat avec UTSOPI.

Une troupe de travailleur·se·s du sexe s'est déplacée en complément de la participation d'autres travailleur·se·s du sexe localement sur chacun des événements.

Le SNAP Festival s'est produit dans les villes suivantes d'avril à mai :

- 6 avril à Lille
- 13 avril à Lyon
- 20 avril à Marseille
- 4 mai à Bordeaux
- 11 mai à Paris
- 16 mai à Bruxelles



2019 **SNAP!** TOUR

6 AVRIL > LILLE
13 AVRIL > LYON
20 AVRIL > MARSEILLE
4 MAI > BORDEAUX
11 MAI > PARIS
16 MAI > BRUXELLES

2019 T O U R

SNAP!

Sex workers Narratives Arts & Politics

Films
Performances
Concerts
Tables Rondes

FESTIVAL
DES DISCOURS
ET REPRÉSENTATIONS
DES TRAVAILLEUR·SE·S
DU SEXE

ART WHORE
CONNECTION

 **STRASS**
SYNDICAT DU TRAVAIL SEXUEL

 **OPEN SOCIETY
FOUNDATIONS**

Mobilisations

- 14 mai : participation à une table ronde « travail du sexe » au centre LGBTI+ de Rennes avec le Réseau de Santé Trans.
- 17 mai : participation au Printemps des visibilités à Niort

21 mai : Wonder Tapin

- 21 mai : journée événement Wonder Tapin à Marseille, atelier « connais tes droits » le matin sur le système d'alerte anti-violences du projet Jasmine, colloque l'après-midi sur les conséquences de la pénalisation des clients et de la loi d'avril 2016.

WONDER TAPIN
CONNAIS TES DROITS !

COMMENT PREVENIR LES VIOLENCES :

- STRATEGIES DEJA MISES EN PLACES,
- APPLICATIONS POUR SMARTPHONE,
- DROITS FACE AUX VIOLENCES
- ECT

ENTRE TRAVAILLEUR-EUSES DU SEXE

LE 21 MAI A 10H DU MATIN

A AUTRE REGARD :
3 Rue de Bône, 13005 Marseille

APP : Système d'alerte "Elles"

Mobilisations

- 23 mai : talk sur le travail du sexe en web-cam au Point Ephémère à Paris.
- 25 mai : théâtre : Belles De Nuit, représentation et débat au théâtre Trévise, Paris.
- 1er juin : soirée de soutien « Incitation à la débauche » au profit du STRASS au bar Dar Lamifa à Marseille.
- 3 juin : lancement officiel de l'application et plateforme en ligne du Projet Jasmine contre les violences.
- 6 et 7 juin : colloque Drogues et Genre à l'EHESS de Paris.
- 9 juin : participation à la marche des fiertés des banlieues à Saint-Denis.
- 14 juin : soirée de soutien au bar la Mutinerie à Paris avec invitation du collectif Kranti, filles de travailleuses du sexe en Inde.
- 27 juin : participation à la conférence débat « chemsex » au Dépôt à Paris.

28 au 30 juin : Putains de rencontres

- 28 au 30 juin : rencontres annuelles des travailleur·se·s du sexe « Putains de rencontres » à Paris (entre 100 et 200 participant·e·s).

LES PUTAINS DE RENCONTRES LES 28, 29, 30 JUIN 2019

VENDREDI 28 :

HALL (50 personnes)	Salle 1 (20 personnes)	Salle 2 (20 personnes)	Salle de spectacle (50 personnes)
10h00 Accueil			
10h30 Plénière			
11h00 Travail sexuel et nouvelles technologies Avec : Carmelina, Efra, Jud/Karl, V. enus	Spécificité des TDS avec personnes en situation de handicap (Cybèle) Non-mixité TDS	Perspectives de mobilitisation et auto-organisation des TDS immigré.e.s et/ou sans papiers (Céline/Anaïs/Juan) En mixité avec les allié.e.s qui écoutent sans intervention	Conférence de presse
12h00 13h00 - 15h00 Pause déjeuner			
15h00 Luites internationales : stratégies européennes pour lutter contre le modèle nordique Lina / H.annah, Nikal, Hanine, Antonella	A l'intersection de la putophobie et de la transphobie (Céline/Anaïs) Karine E. phénix	Céline Tran Reconversion TDS Quels pour détecter la clientèle à risque (Lisa Dorval, Galia & Danyell) Non-mixité TDS	Répétitions et calages techniques des performances
16h00 Système d'alerte (Sarah-Maria)	Mixité choisie : sans personne cis non TDS Prendre soin de son corps (Berthold) Non-mixité TDS	Prendre conscience de ses compétences (Yamir+Zoe) Non-mixité TDS	
17h00 AG Bus des femmes	18h00 - 20h00 Dîner		

20h30 SOIRÉE PERFORMANCE !

LE PROGRAMME !

SAMEDI 29 :

PARTICIPATION À LA MARCHÉ DES FIERTÉS 2019

Défilé de 5,5 km entre Montparnasse (rdv Place du 18 juin 1940) et République (Grand Podium).

Le STRASS défilera sur un char aux côtés d'Acceptess-T :

- pour fêter les 10 ans du STRASS
- commémorer les 50 ans des émeutes de Stonewall
- engager une lutte intersectionnelle putes et personnes trans / migrantes.



Atelier ouvert aux allié.e.s Atelier en non-mixité (détail en gras)

DIMANCHE 30 :

HALL (50 personnes)	Salle 1 (20 personnes)	Salle 2 (20 personnes)	Salle de spectacle (50 personnes)
10h00 Accueil			
11h00 Stratégies TDS à long terme Pasha, Thierry, Mylan	Titres de séjour Obtention des papiers (Sarah-Maria)	Atelier par et pour les travailleuses trans latinas du Bois de Boulogne (Jana) Non-mixité TDS trans latinas	Médiatraining (Thierry / Maria)
12h00 Droits (Sarah-Maria)			
13h00 - 15h00 Pause déjeuner			
15h00 SWAG (Anaïs / Osas) Non-mixité TDS	Traduction de sites internet (Dorys) Non-mixité TDS	Détournement des techniques libérales (Anaïs) Non-mixité TDS	Qui sont nos ennem.e.s ? Processus a bolitionniste et féminisme d'Etat. (Mylan)
16h00 Atelier bilingue français/anglais	Auto-organisation des TDS en région (Eva / Céa) Non-mixité TDS		
17h00 Espace chill Acupuncture, Façonne pute, Fabrication marine			
18h00 - 20h00 Dîner		18h00 AG STRASS	

20h30 SOIRÉE PROJECTION !
100 rue de charenton 75012 paris

LES PUTAINS DE RENCONTRES!

10 ANS du

 STRASS
SYNDICAT
DU TRAVAIL
SEXUEL

PERFORMANCES,
ATELIERS,
PROJECTIONS,
AUTO-
ORGANISATION

28,29,30
JUN 2019

Au

100

ETABLISSEMENT
CULTUREL • SOLIDAIRE

100 rue de Charenton
75012 Paris

putainsderencontres@strass-syndicat.org

29 juin : marche des fiertés

- 29 juin : participation à la marche des fiertés LGBTQI+ de Paris : location d'un char en 2e position du cortège avec Acceptess-T.

Distribution de 5000 tracts.
500 000 personnes ont assisté à cette marche.





- 29 juin : stand du STRASS à la journée des fiertés de Perpignan.
- 30 juin : AG du STRASS et renouvellement de son conseil d'administration.
- 5 juillet : Pride de Nuit à Marseille.
- 17 août : rassemblement et recueillement au bois de Boulogne, un an après la mort de Vanesa Campos.
- 11 septembre : réunion à l'hôpital Saint-Antoine à Paris sur la constitution d'un réseau de santé optimisé à destination des personnes trans, TDS et précaires.
- 14 septembre : réunion discussion-débat avec Marseille Féministe sur le travail sexuel.
- 10 octobre : participation à une action commune à l'occasion du Fonds Mondial contre le sida, la tuberculose et le paludisme à Lyon.
- 17 octobre : participation au festival trans des Merveilles à Paris sur invitation d'Océan.

Mobilisations

- 19 octobre : participation à la marche ExistransInter à Paris.
- 20 octobre : participation à une AG contre l'islamophobie à Paris sur l'invitation de Nta Rajel.
- 2 novembre : projection film Empower - perspectives de travailleuses du sexe, au théâtre de l'Œuvre à Marseille.
- 6 novembre : présentation du STRASS à la soirée drag queen 3615 Félicie, au bar le M'sieurs Dames à Paris.
- 20 novembre : réunion avec l'EHESS sur les conditions de vie des étudiantes précaires exerçant un travail du sexe.
- 23 novembre : participation aux marches et actions féministes #NousToutes à Montpellier, Marseille, Lyon, Grenoble, Annecy, Lille, et #NousAussi à Paris.
- 25 novembre : projection et débat autour du film Travel de Nicola Mai, à l'EHESS à Paris.
- 30 novembre : interpellation d'Anne Hidalgo sur les arrêtés anti-stationnement aux bois de Boulogne et de Vincennes à l'occasion de l'inauguration d'une plaque Cleews Vellay à Paris.
- 1er décembre : participation à la manifestation d'Act Up à Paris ainsi qu'à la marche lyonnaise à l'occasion de la journée mondiale contre le sida.
- 5 décembre : appel et soutien aux mouvements de grève contre la réforme des retraites et rappel de la situation des travailleur·se·s du sexe, encore trop souvent privé·e·s de ce droit.
- 5 décembre : participation à l'AG du mouvement Précaire Déter à Marseille concernant les droits à la retraite et au chômage dans les locaux de Sud Solidaire.
- 16 décembre : prise de parole à la pièce de théâtre Grisélidis, la catin révolutionnaire, au El Clan Destino à Paris.
- 16 au 18 décembre : participation à la formation avec Médecins du Monde sur l'accompagnement des victimes de violences.

Mobilisations

17 décembre : rassemblements à Paris, Lyon et Clermont-Ferrand contre les violences faites aux travailleuses du sexe.

À Lyon, conférence de presse inter-associative, rassemblement de plus de 80 personnes, buffet convivial et projection du film Empower suivi d'un débat.

À Paris Performance de Bertouille Beaurebec actrice porno et artiste-performeuse

contre la violence de la censure de la PPL Avia et toutes les formes de répression du travail du sexe



Communications



Interventions dans les médias

(liste non exhaustive)

- 7 janvier : conférence de presse au local de Médecins Du Monde concernant la QPC devant le Conseil Constitutionnel.
- 18 janvier : tribune dans Le Monde
https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/01/18/non-l-exercice-du-travail-sexuel-n-est-pas-en-soi-une-violence_5411261_3224.html
- 19 janvier : vidéo sur Konbini avec notre porte-parole Anaïs.
- Février : nombreuses interviews dans différents supports presse concernant la QPC. Émission Square sur Arte.
- 12 mars : article « La France veut renvoyer au Brésil des personnes trans séropositives », Médiapart.
- 26 avril : article « Un parcours de sortie sans issue », Libération.
- 14 juin : podcast Transfert de Slate, « Trouver un sens à son quotidien ».
- Été 2019 : communications contre la vague d'agressions au bois de Boulogne.
- 12 et 13 septembre : participation à la formation « maîtriser les réseaux sociaux » offerte par Médecins du Monde.
- 26 septembre : le Magazine de la Santé sur France 5.
- 10 décembre : conférence de presse au local de Médecins du Monde, annonçant le recours de plus de 250 travailleur·se·s du sexe contre la France devant la CEDH.
- 17 décembre : interview sur France TV Slash après le rassemblement devant le Panthéon à Paris.

Communications

19 décembre : intervention au JT de France 3 Lyon suite au rassemblement du 17 décembre

Mais aussi :

RTL (11/06), M6 On va s'expliquer (28/05), spot Jasmine (La Colonie 08/03), radio fréquence Paris Plurielle (05/03), le Point, Émission Radio Wylde (11/02), CNews L'heure des pros (22/01), Europe 1, Balance ton post (30/11), Square (29/11), Konbini (29/10)...

Nos propres médias

- *Chaîne du STRASS sur YouTube, notamment avec nos émissions « Putopia » par et pour les putes où on parle de l'actualité, de la culture et du métier de TDS.*
<https://www.youtube.com/channel/UCeAJ79z-QbEqZj1LrpS3P1g>
- *Chronique régulière de nos membres dans l'émission « Au Fond près du radiateur » sur Fréquence Paris Plurielle (106.3).*
- *Blog « Ma Lumière Rouge » sur liberation.fr par l'un de nos membres.*
<http://ma.lumiere.rouge.blogs.liberation.fr/>
- *Refonte du site Internet du STRASS.*
<http://strass-syndicat.org/>

Communiqués de presse du STRASS

- 24 janvier : les droits fondamentaux des travailleur·se·s du sexe devant le Conseil Constitutionnel.
<https://strass-syndicat.org/actualite/les-droits-fondamentaux-des-travailleur-se-s-du-sexe-devant-le-conseil-constitutionnel/>
- 1er février : la santé et les droits sacrifiés sur l'autel de la morale.
<https://strass-syndicat.org/actualite/la-sante-et-les-droits-sacrifies-sur-lautel-de-la-morale/>
- 16 avril : Loi du 13 avril 2016 contre le système prostitutionnel, tout ça pour ça.
<https://strass-syndicat.org/actualite/loi-du-13-avril-2016-contre-le-systeme-prostitutionnel-tout-ca-pour-ca/>
- 1er juin : Putains de Rencontres 2019 du 28 au 30 juin à Paris.
<https://strass-syndicat.org/actions/putains-de-rencontres-2019-du-28-au-30-juin-a-paris/>
- 15 juin : une femme poignardée en plein Paris, combien en faudra-t-il ?
<https://strass-syndicat.org/actualite/une-femme-poignardee-en-plein-paris-combien-en-faudra-t-il/>
- 26 septembre : Vends ta Culotte et paie ta transphobie.
<https://strass-syndicat.org/actualite/vends-ta-culotte-et-paie-ta-transphobie/>
- 12 novembre : encore un meurtre d'une travailleuse du sexe, combien d'entre nous devons mourir avant d'être écoutées ?
<https://strass-syndicat.org/actualite/communique-meurtre-travailleuse-du-sexe-lyon/>

Communications

- 12 novembre : tribune Travailleur·se·s du sexe sur Internet, le gouvernement doit cesser de nous faire la guerre !
<https://strass-syndicat.org/communiqués-de-presse/tribune-ppl-avia-loi-haine-tds/>
- 12 décembre : Lyon : 17 décembre, journée mondiale contre les violences faites aux travailleur·se·s du sexe.
<https://strass-syndicat.org/federations-regionales/auvergne-rhone-alpes/lyon-17-decembre-lutte-violences/>
- 13 décembre : 17 décembre, rassemblement contre les violences à Paris.
<https://strass-syndicat.org/actions/17-decembre-rassemblement-contre-les-violences-a-paris/>
- 19 décembre : loi Prostitution de 2016 : 250 travailleur·se·s du sexe en France saisissent la Cour Européenne des Droits de l'Homme.
<https://strass-syndicat.org/actions/loi-prostitution-tds-attaquent-france-cedh/>



Fédérations régionales

Contacts

Auvergne-Rhône-Alpes : **Cybèle, Betty et Beryl**

Bretagne et Normandie : **Dorys**

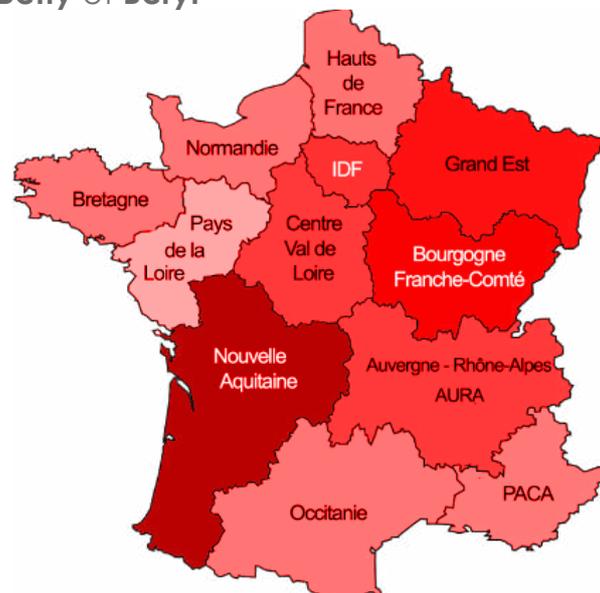
Centre-Val de Loire : **Berthe**

Hauts de France : **Alex**

Ile de France : **Amar et Ysé**

Occitanie : **Mirah et Jimmy**

Sud/PACA : **Eva et Christine**



Les fédérations régionales se sont organisées principalement autour de « goûters de putés », moments d'échanges, d'autosupport et de convivialité durant lesquels des mobilisations peuvent naître.

En 2019, les fédérations régionales ont notamment contribué significativement à la collecte des formulaires de requête devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme, ou encore ont organisé des mobilisations à l'occasion de la journée mondiale contre les violences le 17 décembre.

.

International

- 31 janvier : réunion du projet européen « We Act » de lutte contre les violences faites aux TDS, Paris.
- 18 février : envoi d'un document de plaidoyer à CEDAW concernant nos recommandations contre la traite des êtres humains.
- 25 au 27 février : rencontres européennes ICRSE « Migration, Sex Work and Trafficking », Bruxelles.
- 1er mars : Jornadas de trabajo sexual, disidencia y feminismo, Barcelone.
- 11 au 22 mars : CSW, conseil du statut de la femme, New York.
- 15 mars : envoi d'un document de plaidoyer à UN SOGI concernant les violences subies par les travailleur·se·s du sexe trans et LGBT.
- 15 mars : échanges avec l'association And Soppeku au Sénégal, concernant la situation des travailleuses du sexe séropositives au Sénégal et les difficultés causées par le système d'enregistrement obligatoire dans l'accès aux soins.
- 31 mars : envoi d'un document de plaidoyer répondant à une consultation de l'International Commission of Jurists (ICJ), concernant la criminalisation du travail du sexe.
- 16 au 19 mai : participation aux 10 ans du collectif SWARM, Londres.
- 1er et 2 juin : Rompiendo Mitos à Giron, Espagne.
- 15 juin : table ronde à l'International Institute of Social Studies, La Haye, Hollande.
- 15 au 17 août : Whore Congress, Berlin.
- 19 août : rencontre avec Marco Daniel Escobar Rocha de l'UNODC.

International

- *27 au 30 septembre : participation à la conférence « 20 ans de modèle suédois » sur invitation de FuckForBundet, Stockholm.*
- *23 au 26 Septembre : participation à la conférence ILGA Europe, Prague.*
- *6 novembre : rencontre avec UTSOPI concernant une pièce de théâtre sur le travail sexuel, Bruxelles.*
- *7 au 12 novembre : journées syndicalisation, Barcelone.*



Homage à Maïa

Notre porte-parole Maïa est décédée le 16 décembre 2019. Nous lui devons beaucoup, notamment en partie l'organisation des Putains de rencontres à Marseille en 2017. Elle nous manque énormément. Nos pensées également aux nombreuses collègues assassinées au cours de l'année.





STRASS

Syndicat du travail sexuel



www.strass-syndicat.org



contact@strass-syndicat.org



07 60 42 51 80



[Syndicatdutravailsexuel](https://www.facebook.com/Syndicatdutravailsexuel)



[@STRASS_syndicat](https://twitter.com/STRASS_syndicat)